



COMMUNE D'EVIONNAZ

PUBLICATION
BULLETIN OFFICIEL

ENQUÊTE PUBLIQUE – SIGNALISATION ET MARQUAGE

Edition n° 25 du 19 juin 2020

En application de l'ordonnance sur la signalisation routière, l'Administration municipale d'Evionnaz soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours dès la présente publication, le dossier de plans relatif à la signalisation et au marquage dans le secteur suivant:

- **Rue Principale, réaménagement par la pose de pole cone et de marquages des surfaces interdites au trafic**

Le dossier est à disposition des intéressés au bureau communal. Les oppositions ou observations éventuelles doivent être communiquées au Conseil municipal, par écrit, pendant le délai de mise à l'enquête.

Evionnaz, le 19 juin 2020

L'Administration communale